

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2022

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion, à l'exception de Jean-Paul LARGENTIER, excusé.

Le Président Patrick MASSENET ouvre la séance en signifiant qu'il s'agit de la dernière réunion de Conseil d'Administration du mandat, l'heure est bien sûr aux remerciements à l'ensemble des membres du CA. C'est aussi l'occasion de dresser un rapide bilan. S'il reste du travail, l'extrême majorité des problématiques qui se sont posées dans les différents massifs cynégétiques ont été résolues durant ces six dernières années. Le Président rappelle l'importance du travail de chaque administrateur dans son massif, car une gestion fine et adaptée par secteur doit être appliquée devant la grande variété territoriale des pratiques de chasse.

1- Approbation du Compte Rendu du CA du 4 Mars 2022.

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 4 Mars 2022. Le compte rendu de ce CA est approuvé à l'unanimité.

2- Détermination des surtaxes.

Le Président MASSENET fait un bilan de la mesure de surtaxation mise en place l'année dernière. Elle sera proposée à la reconduction devant l'Assemblée générale du 16 Avril prochain.

Après un tour de table, les lots et les montants retenus sont les suivants :

- Massif 4A, ensemble des lots chassés en 2021 par l'Association du Pérotin, montant de 10 € par hect/équivalent boisé
- Massif 9, ACCA de Lay-Saint-Rémy, ACCA de Foug et ACCA de Pagny-sur-Meuse (FC de Foug), montant de 1€ par hect/équivalent boisé
- Massif 18, GF de la Voivre et Bois d'Ormes, montant de 10 € par hect/équivalent boisé.

3- Point sur les dégâts

Les dégâts s'élèvent à cette heure à 38 hectares de surface détruite sur le département contre environ 200 hectares l'année dernière à la même époque. Ces chiffres sont pour le moins encourageants. Il reste quelques secteurs qu'il faudra surveiller et y apporter une attention toute particulière lors des attributions de septembre. En ce sens, des contrôles d'agrainage sur les secteurs touchés par les dégâts seront effectués. Il est important de maintenir un agrainage de dissuasion efficace et ce, malgré le prix haut des denrées agricoles et particulièrement du maïs.

4- Agrainage des lots ONF en périodes automnale et hivernale

Le Président rappelle la problématique des avenants ONF qui interdisent l'agrainage pour les lots de forêts domaniales entre le 31 octobre et le 28 Février.

Un courrier de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a été adressé au Président MASSENET.

Ainsi, les possibles dérogations, pour poursuivre l'agrainage en périodes automnale et hivernale, interviendront en amont des semis sensibles d'automne de blé, de colza, d'orge ou de pois.

Un important travail de renseignement est alors à réaliser par les adjudicataires de domaniale afin de recenser les semis sensibles autour de leur lot. Cet inventaire auprès des agriculteurs locaux sera bien entendu facilité par l'aide de l'administrateur du secteur et du personnel de la fédération autant que possible.

Les premiers semis sensibles interviennent dès le mois d'août. Aussi, cet inventaire de cartographie doit débuter dès que possible et les demandes de dérogations qui s'en suivront devront rapidement remonter aux services de l'Office.

5- Dégâts et enjeux de la saison à venir

Le contexte géopolitique a participé à une augmentation très forte des prix des denrées agricoles. Ainsi, il est essentiel de réduire au maximum les surfaces détruites cette année pour minimiser le montant de la facture dégâts. Des engagements politiques ont été pris au niveau national. D'une part, la part des indemnités correspondant à l'augmentation des prix devrait être absorbée par l'Etat et d'autre part, une réforme sur la loi relative à l'indemnisation devrait finalement être mise en route. C'est ainsi l'occasion de rappeler l'enjeu fort des élections présidentielles pour le monde de la chasse.

6- Assemblée Générale 2022

Le Président MASSENET dresse un chemin de fer pour le déroulement de l'Assemblée Générale. Il signifie à l'ensemble des administrateurs candidats qu'ils seront invités à monter sur scène pour une rapide présentation avant le vote.

Les quatre assesseurs chargés du dépouillement seront :

- Daniel ROESER (chef de bureaux)
- Nathan FLURY
- Jonathan GUENAIRE
- Jean-Jacques BOSCHETTI

Questions diverses

Délégation pour ester en justice

Le Président MASSENET requiert la délégation du CA au Président MASSENET pour ester en justice dans les affaires suivantes :

- affaire en défense opposant la FDC54 à Monsieur Robert LOUIS devant le TA de NANCY,
- affaire en défense opposant la FDC54 à Monsieur Hervé COQUARD devant le TA de NANCY,

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité en faveur de ces délégations au Président MASSENET pour ester en justice dans les 2 affaires citées ci-dessus.

Le Président MASSENET veut clore cette réunion en remerciant les deux Administrateurs présents ce jour, qui ne seront pas représentés sur la nouvelle liste. Ainsi, le Président adresse ses remerciements pour le travail accompli durant toutes ces années et les informe qu'ils seront toujours les bienvenus lors de nos réunions ou manifestations. Un présent leur est offert.

Grand merci à Claude GUILLERME, Bruno GATINOIS et Jean-Paul LARGENTIER, absent excusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 19h00.

Un repas chaud est dégusté dans la bonne humeur.

Le Président

P. Massenet

Le Secrétaire

M. Lorrain